

Glossaire

Document 8-10

Actifs : Les choses que vous possédez qui ont de la valeur, comme des œuvres d'art, des bijoux, des antiquités, une voiture ou une maison.

Faillite : Une procédure juridique dans laquelle vous déclarez que vous ne pouvez pas rembourser vos dettes.

Agence de recouvrement : Une agence qui a été embauchée pour recouvrer les dettes impayées de particuliers. Ses représentants essaient de récupérer l'argent pour le prêteur.

Prêt de consolidation : Un prêt qui combine toutes vos dettes, à un taux d'intérêt plus bas. Vous utilisez le prêt pour rembourser toute la dette à intérêts élevés. Vous effectuez des paiements réguliers sur le prêt de consolidation à taux d'intérêt plus bas.

Proposition de consommateur : Un processus juridique où vous travaillez avec un syndic en matière de faillites pour faire une offre de payer vos créanciers moins que vous ne leur devez. S'ils approuvent l'offre et que la Cour approuve le plan, vous devez payer vos créanciers dans un délai de cinq ans ou moins.

Plan de remboursement des dettes : Un plan réaliste pour maîtriser votre dette.

Annulation : Être libéré de vos dettes par la faillite.

Harcèlement : Utilisation de la peur et de la pression pour vous faire payer votre dette. Les créanciers ne sont pas autorisés à vous harceler.

Insolvable : Incapable de payer vos dettes.

Levier : Utiliser l'argent des autres pour bâtir votre propre santé financière à long terme.

Renégocier : Travailler avec un créancier pour modifier les conditions d'une dette afin qu'il vous soit plus facile de la rembourser.

Saisie-arrêt de salaire : Prendre de l'argent sur votre salaire. Certains prêts sont assortis de conditions qui permettent au créancier de saisir ou de prendre de l'argent directement de votre chèque de paie si vous n'avez pas payé une dette.